



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 27 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	23/03/2021
En exercice	15	Date de la séance	27/03/2021
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle polyvalente de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : GUERIN Evelyne

N° 2021/09-2703 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UTILE À LA CESSION DE LA PARCELLE AH 150 CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-02 du 7 mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AH 150 à monsieur Jonathan GROHLIER à l'euro symbolique et selon les modalités suivantes :

- la municipalité prendra à sa charge les coûts de l'enquête publique préalable à la cession et les frais de publication ;
- l'acquéreur s'acquittera des frais de bornage et des frais notariés liés à cette vente.

Il convient maintenant de procéder à la mise en œuvre de l'enquête publique afin de finaliser cette cession.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives d'usage et à diligenter l'enquête publique nécessaire.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20210327-2021092703-DE

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 13**

Le Maire,

1. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
2. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 27 mars 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC

